

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2531

présenté par

Mme Valérie Beauvais, Mme Anthoine, M. de la Verpillière, M. Reda, M. Benassaya, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Kuster, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, M. Sermier, Mme Bonnivard, M. Vatin, M. Ramadier, M. Pauget, Mme Meunier, M. Kamardine, M. Emmanuel Maquet, Mme Louwagie, M. Door, M. Hetzel, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Corneloup, Mme Bouchet Bellecourt, Mme Dalloz et M. Cinieri

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.